



ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par :
Karine TONNIET
Inspectrice de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique
Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Collège des IEN-ET-EG

Clermont-Ferrand, le 7 septembre 2022

Christine COUSTAU
Karine TONNIET
Inspectrices de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

à

Madame, Monsieur le proviseur des LP, LPP, SEP
Madame, Monsieur le Principal de Collège (SEGPA)
Madame, Monsieur le Directeur d'EREA et de CFA
Mesdames et messieurs les enseignants du secteur
SBSSA

Objet : Lettre de rentrée du secteur SBSSA pour les enseignants des spécialités Biotechnologies, Sciences et Techniques Médico-Sociales, Coiffure, Esthétique, Prothèse Dentaire, Horticulture.

À compter de la rentrée 2022, le secteur SBSSA est placé sous la responsabilité de Christine COUSTAU et de Karine TONNIET IEN-ET SBSSA. Nous remercions vivement Madame Elisabeth Girard faisant fonction d'inspection durant l'année scolaire précédente pour son travail, son implication et sa bonne humeur ; nous lui souhaitons une excellente année dans ses nouvelles fonctions.

Tout d'abord nous espérons que les vacances ont été synonyme de moments agréables et de repos bénéfique.

Nous vous remercions pour l'investissement durant l'année précédente. Comme chaque année, vous avez fait preuve d'adaptabilité et d'implication dans le cadre de votre mission.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre académie et adressons nos félicitations aux lauréats des concours.

Merci aux enseignants qui accompagneront dans leur professionnalisation, les stagiaires et les contractuels, tout au long de cette année scolaire.

Cette année scolaire sera basée sur l'engagement de chacun pour instruire et faire progresser, lutter contre les inégalités, faire grandir et s'épanouir et s'engager dans les défis contemporains.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) a favorisé le déploiement de dispositifs novateurs que vous avez porté avec beaucoup d'implication et de réussite au sein des établissements. Ils participent à la promotion de vos filières et à l'excellence de la voie professionnelle.

Le ministère envisage « la semaine des lycées professionnels » ; l'académie s'engagera dans cette semaine et nous vous soutiendrons et vous accompagnerons dans vos projets.

1- MESURES CADRES

➤ Rappel des usages de communication :

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique nom.prenom@ac-clermont.fr, à utiliser pour tous les contacts avec l'institution. Il est impératif pour une communication directe que tous les enseignants puissent activer leur messagerie électronique.

À ce propos, nous vous rappelons que nous utiliserons systématiquement et exclusivement cette adresse académique professionnelle pour communiquer avec les enseignants.

➤ **Consignes sanitaires :**

Au regard de la situation sanitaire actuelle et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Vous trouverez la déclinaison des niveaux du protocole sanitaire des écoles et des établissements scolaires sur le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Pour préparer au mieux les élèves et adapter les séances en respectant les consignes sanitaires en vigueur, vous pouvez vous appuyer sur les fiches conseil métiers covid 19, consultables sur le site du ministère du travail ou sur celui de l'INRS : [Fiches conseil métiers](#)

Le site du ministère des solidarités et de la santé a mis en ligne une synthèse des textes relatifs à l'obligation vaccinale :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/obligation-vaccinale>

Malgré tout, le **plan de continuité pédagogique** ne doit pas être oublié. Afin d'être prêt à faire face à des situations imprévues susceptibles de perturber l'organisation habituelle des enseignements (par exemple, mise en place de cours hybrides au lycée selon le niveau du protocole sanitaire en vigueur ou fermeture temporaire en raison d'une situation météorologique extrême), plusieurs documents actualisés sont à votre disposition à cette fin sur la page éduscol dédiée [plan de continuité pédagogique](#).

Dans cette perspective, le ministère a souhaité se doter d'une nouvelle solution de classes virtuelles pleinement souveraine, basée sur un logiciel libre éprouvé et un hébergement industriel français conforme à la nouvelle doctrine de l'État en matière de cloud.

Entièrement gratuit et accessible en permanence, **ce nouveau service « Classe virtuelle » remplace « Ma classe à la maison » du Cned. Il est disponible sur la plateforme [apps.education.fr](#)**. Des ressources et guides utilisateurs sont disponibles sur la [page éduscol dédiée](#) à l'accompagnement des professeurs dans la découverte de ce nouveau service de classes virtuelles.

Comme les années précédentes, nous vous recommandons d'être vigilant sur l'utilisation des différents outils de classe virtuelle et d'enseignement à distance. Ils doivent être au plus près du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Dès le début de l'année scolaire, une éducation au numérique administratif et pédagogique devra être initiée par l'équipe pédagogique.

➤ **Les PFMP :**

Nous vous rappelons qu'une page particulière est dédiée à l'appréciation des PFMP dans le Livret Scolaire du Lycée Professionnel-LSL Pro-. Elle offre la possibilité pour les établissements d'indiquer si le candidat a effectué une partie de ses PFMP à l'étranger (en lien notamment avec l'unité facultative de mobilité éventuellement présentée par le candidat).

La page de l'année de terminale intègre un bilan à titre indicatif du nombre de semaines de PFMP réalisées sur l'ensemble du cycle, saisi par les établissements. La vérification de la durée réglementaire de PFMP et la gestion des dérogations se font toujours sous l'autorité du service des examens.

➤ **La Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) :**

De nombreux documents ressources pour accompagner votre travail de réflexion et de construction pédagogique sont consultables sur :

- La plateforme à distance **M@gistère**, qui est toujours à votre disposition et actualisée régulièrement.
- Éduscol qui propose aussi un site dédié à l'enseignement professionnel. [Le lycée professionnel](#).

Le travail d'explicitation et d'accompagnement engagé va se poursuivre. Nous restons disponibles pour toutes questions relatives aux approfondissements des axes de la transformation de la voie professionnelle.

Lors de la dernière session d'examen les CAP et les baccalauréats professionnels ont présenté l'épreuve du chef-d'œuvre. Vous trouverez les modalités d'évaluation [Modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre Bac Pro](#) ainsi que les grilles qui sont utilisées au niveau académique sur le parcours m@gistère « Le chef d'œuvre en enseignement professionnel ».

Le livret scolaire du lycée (LSL pro) dématérialisé doit être complété pour les classes de première et de terminale Bac Pro. Nous vous rappelons qu'un guide est proposé aux utilisateurs pour s'approprier l'application.

[Livret scolaire numérique.](#)

[Modification livret scolaire.](#)

Nous vous préconisons d'utiliser le logiciel de vie scolaire (Pronote ou autre) **pour suivre et évaluer l'acquisition des compétences dès la classe de seconde** ou à minima d'utiliser des outils personnels élaborés pour permettre ce suivi.

Nous vous rappelons aussi la mise en place de l'attestation de réussite intermédiaire en fin de première Bac Pro, elle fait suite à la suppression de la certification intermédiaire.

[Attestation de réussite intermédiaire.](#)

➤ **Pédagogie générale :**

Quelques préconisations tout en poursuivant la réflexion sur la mise en œuvre de l'enseignement à distance :

- Privilégier une démarche inductive et déductive dans vos pratiques pédagogiques ;
- Mettre en œuvre une approche des enseignements par compétences en lien avec le référentiel de certification des diplômes, les programmes de PSE et de SVT en 3PM (compétences du socle commun);
- Développer la pédagogie de projet ;
- Construire en contextes et des situations professionnelles qui donnent du sens aux enseignements et facilitent le travail de projection et d'appropriation par les élèves ;
- Exploiter les retours d'expérience des élèves en PFMP pour développer la compétence d'analyse de leurs actions et leur esprit critique ;
- Élaborer avec l'ensemble de l'équipe pédagogique les plans de formations pour chaque niveau de diplôme et ce, sur la totalité des cycles de formation.

➤ **Prise en compte du handicap :**

Lutter contre les inégalités et consolider une École pleinement inclusive constituent une des priorités nationales décrites dans la circulaire de rentrée 2022. [Circulaire de rentrée 2022](#)

Afin d'assurer une meilleure coordination, **le livret de parcours inclusif** - [Décret du 29 septembre 2021 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé "Livret de parcours inclusif" \(LPI\)](#) - est une application qui propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Il est conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées...).

Après une phase d'expérimentation pour l'année 2021-2022, le livret sera déployé sur l'ensemble du territoire à partir de la rentrée 2022, pour être généralisé durant l'année scolaire.

[Eduscol- Le livret de parcours inclusif \(LPI\)](#)

Nous devons donc rester mobilisés sur la prise en charge et l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'obtention d'un diplôme n'étant pas toujours possible, il reste essentiel de pouvoir leur permettre de justifier les compétences acquises au regard des référentiels des diplômes préparés.

Depuis la session d'examen de juin 2018, une attestation de compétences doit être établie pour les élèves des établissements publics ou privés sous contrat, bénéficiant d'un PPS, engagés dans une formation préparant au CAP ou au Baccalauréat Professionnel en lycée ou EREA et quittant leur établissement de formation sans avoir réussi l'examen terminal – [Circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016](#). Les guides relatifs à la mise en œuvre des attestations de compétences acquises dans le cadre d'une formation professionnelle sont disponibles sur le site académique.

Pour vous accompagner dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, le ministère met à votre disposition une plateforme « Cap école inclusive » qui propose des ressources pédagogiques et d'appui à la formation pour les professeurs de tous les niveaux et de toutes les disciplines, ainsi que pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). [Cap école inclusive](#)

Pour les élèves allophones nouvellement arrivés, itinérants et du voyage, le Casnav -Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs- propose des formations des personnels et de nombreuses ressources afin d'accompagner la scolarisation de ces élèves.

[EANA- EFIV- Casnav Clermont-Ferrand](#)

[Formation des personnels- Casnav Clermont- Ferrand](#)

[Ressources académiques Casnav](#)

2- ACTUALITÉS SUR LES DIPLÔMES ET LES DISCIPLINES

⊕ Poursuite de mise en œuvre et première session:

- **Baccalauréat professionnel « Animation – Enfance et personnes âgées »** pour une première session en juin 2023

[Arrêté de création BCP animation](#)

- **Baccalauréat Professionnel « Métiers de la coiffure »** pour une première session en juin 2023.

[Arrêté de création du BCP Métiers de la coiffure](#)

- **Baccalauréat Professionnel « technicien en prothèse dentaire », première session 2023.**

[Arrêté de création BCP technicien en prothèse dentaire](#)

⊕ Rénovation et nouveaux diplômes :

- Baccalauréat professionnel ASSP

[Arrêté de création et référentiel BCP ASSP](#)

- Baccalauréat professionnel ECP

[Arrêté de création et référentiel BCP ECP](#)

- Mention complémentaire « Vendeur-conseil en alimentation

[Arrêté de création MC vendeur-conseil en alimentation](#)

⊕ Travaux en cours, diplômes en cours de rénovation :

- Mention complémentaire aide à domicile

- CAP ATMFC

- BCP BIT

Des classes « tribu » sont créées, les nouveaux enseignants qui n'ont pas reçu l'invitation peuvent nous en faire la demande par la voie de la messagerie académique. Les mises en œuvre et les nouveautés seront accompagnées par des formations en présentiel prévues au programme académique de formation.

3- ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES ENSEIGNANTS

- ✓ Les rendez-vous de carrière : les évaluations se poursuivent dans le cadre du PPCR. L'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre des rendez-vous de carrière a été modifié.

Nous vous invitons à consulter les évolutions suite à l'arrêté du 21 juin 2019 en suivant le lien ci-dessous :

Arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale.

[Modifications mise en œuvre du PPCR](#)

Nous encourageons les professeurs concernés à préparer leur rendez-vous de carrière.

[Préparer son rendez-vous de carrière](#)

- ✓ Les visites conseils : elles peuvent s'adresser à tout enseignant (titulaire, stagiaire ou contractuel) et quels que soient les motifs (changement d'établissement ou d'académie, déroulement de carrière etc.).

4- FORMATION ACADEMIQUE

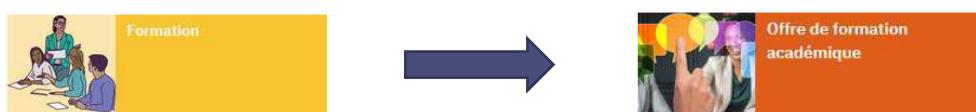
Nous organisons plusieurs formations à public désigné pour lesquelles vous ne pouvez pas vous inscrire. Par contre nous vous invitons à consulter le PAF pour vous inscrire à d'autres formations. Dans notre domaine d'activité, nous vous proposons **une formation intitulée « Le numérique au service de la pédagogie en SBSSA ».**

➤ **Plan Académique de Formation (PAF)**

Le programme académique de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et Psy EN est en ligne. L'intranet SELIA est le seul canal de consultation de ce programme. Il est accessible à partir de

https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms2_28601/organisation-academique-et-metiers

en cliquant sur



Comme l'an dernier, l'inscription aux formations à candidature individuelle est organisée en 2 périodes.

La première du 29 Août au 18 septembre 2022 concerne les actions de formation qui auront lieu d'octobre 2022 à janvier 2023, la seconde début janvier 2023 pour les formations programmées de fin février à juin 2023.

Pour chaque campagne d'inscription, vous avez la possibilité de formuler 4 vœux.

En cohérence avec le nouveau schéma directeur de la formation, la présentation de l'offre de formation a évolué et sa consultation est possible à partir de plusieurs entrées, cycles, parcours, domaines d'activité.

➤ **Formations Santé Sécurité au Travail (SST) et Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles (PRAP) :**

Un vadémécum –La formation et la certification « sauveteur secouriste du travail » (SST) pour les diplômes professionnels de l'éducation nationale- a été élaboré conjointement par la DGESCO, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS, qui porte le certificat SST), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, des inspecteurs territoriaux et référents SST de plusieurs académies.

Il a été diffusé cet été et est désormais téléchargeable sur le site académique SBSSA. Nous vous conseillons d'en prendre connaissance.

Les professeurs qui ne sont pas encore formateurs SST ou PRAP sont invités à s'inscrire au PAF.

Pour toute information relative à ce domaine, nous vous invitons à contacter le formateur académique responsable du secteur :

Jean-François RAZAVET jean-francois.razavet@ac-clermont.fr

Les formations SST peuvent être mises en place en se conformant aux consignes de l'INRS.

[Covid19- Recommandations reprise des formations SST-APS](#)

➤ **Auto-formation :**

- Il est possible tout au long de votre carrière de suivre des stages d'adaptation pour acquérir ou développer des compétences professionnelles, mettre à niveau des connaissances, etc dans des secteurs professionnels souvent en évolution constante. Une convention type peut être signée par l'EAFC Ces stages doivent par contre se dérouler hors temps d'enseignement.
- Il existe également tous les ans des stages proposés dans le cadre du CERPEP qui offrent des perspectives de formations intéressantes.
- Vous pouvez aussi suivre des formations à distance proposées par le réseau Canopé.

5- EXAMENS

Cette année encore les examens se sont déroulés dans les meilleures conditions grâce à vous ; nous vous remercions toutes et tous pour votre investissement et votre professionnalisme.

➤ **Évaluations dans le cadre des CCF :**

Il est très important de bien respecter la réglementation d'examen lors de la mise en œuvre des situations d'évaluation dans le cadre du CCF.

Veiller à compléter avec rigueur l'ensemble des documents relatifs aux examens (évaluations CCF, bulletins scolaires, livrets scolaires) en portant une attention particulière à **une formulation des appréciations qui soit la plus explicite et la plus juste possible**. Cela permet une étude facilitée des dossiers des élèves lors des jurys de délibération des examens.

Épreuves d'examens en ponctuel :

Nous vous rappelons que la participation aux examens ponctuels est une **obligation de service conformément à la circulaire du 23 mai 1997** définissant les missions et les compétences des professeurs.

Cette participation est prioritaire à tout autre engagement.

En cas d'impossibilité majeure justifiée, il convient d'en informer en priorité la DEC sous couvert de votre supérieur hiérarchique.

6- CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EVOLUTION DE CARRIÈRE DES ENSEIGNANTS

Nous encourageons tous les professeurs contractuels possédant les conditions requises à s'inscrire aux concours de recrutement.

Un site dédié est actualisé régulièrement. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Dans le cadre de l'évolution de carrière, nous invitons les enseignants à se présenter au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou au Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).

[Circulaire relative au CAPPEI](#)

[Circulaire relative au CAFFA](#)

7- INFORMATIONS DIVERSES

❖ **Concours général des métiers**

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves ou apprentis et de valoriser leurs travaux. Il s'adresse aux élèves en année terminale de baccalauréat professionnel, soit dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, soit dans les centres de formation d'apprentis ou sections d'apprentissage habilités ou non à pratiquer le contrôle en cours de formation, soit dans des lycées publics ou des établissements privés sous contrat relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

L'arrêté du 6 juillet 2022 relatif aux spécialités de baccalauréats professionnels concernées par le concours général des métiers publié au JO du 5 août inclut deux nouvelles spécialités :

- esthétique, cosmétique, parfumerie (à compter de la session 2023)
- métiers de la coiffure (à compter de la session 2024).

[Liste des spécialités pour le concours général des métiers](#)

Une page eduscol est dédiée à la présentation de ce concours d'excellence :

<https://eduscol.education.fr/1455/presentation-du-concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

❖ **Compétitions worldskills**

Plus grand concours des métiers au monde, la WorldSkills Competition est organisée tous les deux ans sous l'égide de l'association WorldSkills International. Elle permet à de jeunes professionnels venus du monde entier, champions de France dans leur métier, de se mesurer lors d'une compétition internationale organisée sur un même site.

Du 10 au 15 Septembre 2024, la France **accueillera** la Compétition Mondiale WorldSkills à Lyon. C'est une opportunité inédite de valoriser les métiers et les formations, de l'ensemble des parties prenantes locales et nationales de l'emploi et de la formation professionnelle (lycées, centres de formations, organisations et branches professionnelles, État, Régions).

Chaque académie va organiser un Worldskills tour d'ici la fin de l'année 2022. Dans chaque établissement susceptible de préparer des élèves aux compétitions, un référent doit être identifié. Un fichier en ligne est à compléter : [Inscription référent Worldskills](#).

Ces référents auront la responsabilité d'organiser deux actions :

- Une communication vers les élèves sur Worldskills dès la rentrée scolaire (distribution d'une flyer). Puis une action par semestre jusqu'à la finale mondiale.

Des ressources peuvent être mobilisées :

- o Kit pédagogique Worldskills : <https://www.worldskills-france.org/la-competition/kit-pedagogique>
- o Ressources ONISEP : <https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/actualites/découvrir-les-métiers-de-la-competition-worldskills>
- Un concours de métiers à organiser dans les lycées professionnels pendant l'année scolaire 2022-2023 pour montrer les savoir-faire des lycéens, par exemple, lors des semaines des lycées professionnels, de l'industrie ou de journée porte ouverte. Les partenaires entreprises de l'établissement ainsi que des anciens élèves pourront être mobilisés, par exemple, pour servir de jury.

Worldskills France met à disposition les sujets des éditions précédentes et les descriptifs des épreuves :
<https://www.worldskills-france.org/la-competition/documents-competition>

Une mobilisation des dispositifs de la TVP peut accompagner la préparation des lycéens, candidats aux épreuves Worldskills :

- Les **PFMP** pourront être organisées dans des entreprises ayant un haut niveau d'expertise.
- En mobilisant des compétences significatives de sa spécialité, la participation à Worldskills entre dans la définition de **la réalisation du chef d'œuvre**.
- De manière ponctuelle, **les heures d'accompagnement personnalisé** peuvent être mobilisées sans cependant perdre l'objectif de la préparation post-baccauréat.

L'aide et l'expertise des corps d'inspection pourront être sollicitées.

❖ Site

Enfin, le nouveau site académique SBSSA a été mis en fonctionnement au 1^{er} septembre 2022. Nous vous recommandons de le consulter régulièrement. Il est mis à jour par notre Webmestre Monsieur Sébastien Rousseau que nous remercions pour son travail.

Monsieur Said SAHNOUNE, notre PREDAC, est à votre disposition pour des renseignements quant à l'utilisation du numérique dans le cadre de la classe.

8- RÉPARTITION DES FILIÈRES

Vous trouverez en **annexe 1** la répartition du pilotage des filières pour cette année.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et nous vous souhaitons une excellente année scolaire placée sous le signe de la réussite et du bien-être de tous.

Inspectrice de l'Éducation Nationale en sciences
biologiques et sciences sociales appliquées

Karine TONNIET

Inspectrice de l'Éducation Nationale en sciences
biologiques et sciences sociales appliquées

Christine COUSTAU

**Répartition des filières :
Responsabilité des examens, suivi des enseignements
Année 2022-2023**

Filières et Diplômes	Christine COUSTAU	Karine TONNIET
Filière Sanitaire et Sociale		
CAP Accompagnant éducatif de la petite enfance	X	
BEP et Bac Pro ASSP	X	
MC Aide à domicile	X	
CAP ATMFC	X	
Bac Pro AEPA		X
CAP Agent de prévention et de médiation		X
Filière Médico-technique		
BP Préparateur en pharmacie	X	
Bac Pro Prothèse dentaire		X
Filière Service aux collectivités		
CAP Production et service en restaurations (rapide, collective et cafétéria)		X
Filière Bio-industrie		
Bac Pro Bio-industries de transformation		X
Filière Soins à la personne		
CAP, Bac Pro et BP Esthétique-Cosmétique-Parfumerie		X
Bac pro, CAP et BP Coiffure	X	
MC Coiffure Coupe Couleur	X	
Filière Hygiène et Environnement		
Bac Pro Hygiène Propreté Stérilisation		X
CAP Agent de propreté et d'hygiène		X
SEGPA et EREA		
Champs professionnels HAS et Espace Rural et Environnement (ERE)	X	
PSE et CFG		X
Sciences appliquées		
CAP, BP et Bac Pro Métiers de l'alimentation	X	
CAP, BP et Bac Pro Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	X	
PSE		
PSE en CAP et en Bac Pro		X
SVT en 3 ^{ème} dite « prépa métiers »		X

- Les inspections peuvent être réalisées indépendamment de la répartition du suivi des enseignements